

# Libérons Mumia Abu-Jamal !

Dossier de formation MJCF 67 et UEC Strasbourg



## Sommaire

Introduction.....	p.2
Qui est Mumia ?.....	p.2
La campagne de soutien de Mumia.....	p.4
Pour aller plus loin.....	p.4

## Introduction

Le PCF 67 et le MJCF 67 ont rencontré le 12 septembre 2016 une délégation du Comité international de soutien à Mumia Abu-Jamal :

- Jacky HORTAUT (animateur du Collectif national de soutien avec Mumia Abu-Jamal, réunissant une centaine d'associations et partis politiques français de gauche)
- Robert BOYLE (avocat assurant la défense de Mumia pour sa santé)
- Robert MEEROPOL (fils de Julius et Ethel Rosenberg, exécutés en 1953 car suspectés d'espionnage pour l'URSS, et co-fondateur du RFC – Rosenberg Fund for Children)
- Nyle FORT (doctorant en Theologie à la Princeton University et co-fondateur du mouvement Black Lives Matter aux USA).

Ils se sont rendus le 13 septembre 2016 en délégation au Parlement européen pour parler des conditions de détention de Mumia et de son état de santé qu'à cause de l'hépatite C s'empire jour après jour, le tout dans la passivité des autorités américaines. Ils y ont évoqué également l'état préoccupant du système pénitentiaire des Etats-Unis et les graves violations des droits humains qui y sont perpétrées, notamment le refus de soigner dignement les détenus.

## Qui est Mumia ?

Depuis 34 ans, Mumia Abu-Jamal, journaliste noir américain affilié aux *Black Panthers*, est prisonnier aux Etats-Unis. Accusé à tort du meurtre d'un policier, il est l'objet d'un véritable acharnement judiciaire et politique.

Mumia était responsable d'une radio libre dans la capitale de la Pennsylvanie et président de l'Association des journalistes noirs de Philadelphie. Il était connu comme « la voix des sans voix ».

Le 9 décembre 1981, vers 4 heures du matin, il découvre au coin d'une rue son frère interpellé par un policier qui semblait lui reprocher de conduire en sens interdit. Lorsque les renforts de police appelés par l'agent Faulkner arrivent, on trouve ce dernier tué d'une balle dans la tête et tout près de lui, Mumia gravement blessé. Selon le médecin légiste - qui n'a jamais été appelé à la barre - Faulkner a été tué d'une balle de calibre 44, alors que l'arme que détenait légalement Mumia était de calibre 38. Lors du **procès en 1982**, le procureur fait citer plusieurs témoins affirmant avoir vu Mumia tirer sur le policier. Le procès est vite bouclé par le juge Albert Sabo, connu pour avoir à son actif le plus de condamnations à mort de tous les magistrats américains. N'ayant pas les moyens d'organiser sa défense - aux Etats-Unis, un accusé est contraint de prouver, à sa charge, son innocence - Mumia fut « défendu » par un avocat commis d'office qui ne prit même pas la peine d'interroger les témoins. Un expert en balistique cité par Mumia refusa de témoigner, car les honoraires de 150 dollars que lui accordait le tribunal (dans le cadre d'une aide judiciaire) étaient « notoirement insuffisant, compte tenu de sa renommée ». Ce ne sont là que quelques unes des irrégularités qui ont conduit la voix des sans voix dans le couloir de la mort.

Lorsque, au printemps 1995, le nouveau gouverneur de Pennsylvanie, le républicain Tom Ridge, signa un arrêté d'exécution de Mumia pour le 17 août de cette année là, **une formidable**

## **campagne nationale et internationale contraint les autorités de Pennsylvanie à suspendre l'exécution.**

Depuis, les avocats de Mumia ont multiplié les recours pour obtenir un nouveau procès, un procès équitable. En effet, ce n'est pas le meurtre d'un policier que l'on reproche à Mumia, mais ses écrits. Un dossier du FBI établit : « Cet individu est intelligent. Il n'a pas de casier judiciaire. Mais la nature de ses écrits est dangereuse et lui vaut de figurer dans le registre national de la Sécurité ».

Cet acharnement à détruire Mumia ne se dément pas. La Cour Suprême de Pennsylvanie a rejeté tous les appels de ses avocats, au motif qu'ils seraient hors délai. Un prétexte dérisoire quand on sait qu'il n'a jamais été donné à Mumia la possibilité de faire valoir sa défense. Il n'a jamais obtenu le véritable procès auquel il avait droit. **Jusqu'à présent, la justice américaine a refusé d'entendre les preuves et les témoignages qui, au fil des ans, l'innocentent**, y compris les aveux d'Arnold Beverly qui a révélé être l'auteur du crime dont est accusé Mumia. La ténacité de sa défense et de l'engagement sans relâche de ses soutiens ont toutefois réussi à imposer à ce qu'une Cour d'Appel Fédérale accepte enfin d'examiner trois requêtes portant sur le non-respect de ses droits constitutionnels. C'est seulement en 2011 que Mumia échappe définitivement à la sentence infâme de l'exécution. Depuis, **sa peine a été commuée en peine de prison à vie**. Il demeure le symbole de l'oppression raciale et de classe face à un combattant de la justice pour les Afro-américains et l'ensemble des classes populaires parquées dans des conditions indignes dans les grandes métropoles étatsuniennes. Il est, enfin, le symbole de la campagne internationale pour l'abolition de la peine de mort, portée notamment par la Coalition Mondiale contre la peine de mort.

Pourtant, **depuis 2014 l'état de santé de Mumia a empiré**. D'abord, une maladie de la peau a rongé 70% de son corps. Puis, l'anémie. Enfin, l'hépatite C. À cause du manque de soins appropriés pour cette dernière, Mumia a commencé à souffrir de cirrhose du foie. Il existe à l'heure actuelle un médicament très efficace contre l'hépatite C, mais en Pennsylvanie le système pénitentiaire n'est pas obligé de le fournir aux prisonniers, et les autorités refusent de soigner Mumia (le médicament serait très cher, coûtant 1.000 dollars par pillule et Mumia devant en ingérer au moins 80). L'hépatite C ouvrant le risque du cancer du foie, ce ne sont pas moins de 50.000 prisonniers en Pennsylvanie qui auraient un besoin urgent de ce médicament ; pourtant, les autorités ont permis que seulement 50 d'entre eux reçoivent le traitement. Un recours au Tribunal fédéral a été déposé en 2015 pour permettre à Mumia d'accéder à ce médicament. Le juge aurait reconnu que Mumia a été victime d'une violation de son droit constitutionnel à la santé. Pourtant, il a refusé que Mumia bénéficie du médicament puisque « le procès n'est pas adressé à la bonne personne ».

**Au pays du président Barack Obama, la discrimination raciale reste une puissante réalité : la moitié des prisonniers sont afro-américains et 70% des jeunes condamnés sont issus de cette communauté. Aux USA, chaque 28 heures un noir est tué par la police.** L'incarcération massive des minorités et des plus faibles constitue la réponse d'un système étatsunien qui frappe plutôt que d'aider, d'un pays qui n'en a pas fini avec son passé esclavagiste et raciste. Par ailleurs, **les Etats-Unis ne reconnaissent pas le statut de « prisonnier politique »**. Si le droit à la santé pour les prisonniers reste un droit constitutionnel, les violations sont la règle : à un système de santé détruit par des décennies de libéralisations, s'y ajoute l'indifférence volontaire des autorités pénitentiaires vis à vis de la santé des prisonniers.

## La campagne de soutien à Mumia

Le PCF et le MJCF ont bataillé des années durant pour un procès juste, pour le refus de la peine capitale envers Mumia. Dans le cadre de la campagne internationale, nous avons sensibilisé, avec des associations de défense des droits humains, des milliers de personnes en France. Nous avons repris la force de Mumia, ce qu'il savait si bien faire : faire entendre sa voix, celle d'un prisonnier politique qui gênait trop, celle d'un homme à qui on a refusé entre 1982 et 2011 de pouvoir serrer dans ses bras sa femme et ses enfants.

Nous avons obtenu qu'il quitte le couloir de la mort, que son nom soit toujours apposé à celui de justice. Des municipalités ont eu le courage de lui faire honneur en le gratifiant de la **citoyenneté d'honneur**, du nom d'une place, d'une rue à Paris, Bobigny, Villejuif, Malakoff, et bien d'autres villes. **Nous luttons maintenant pour qu'il reçoive les traitements médicaux adéquats et pour qu'il soit enfin libéré.**

La situation de Mumia pose la question du système judiciaire qui prévaut aux Etats-Unis. Quel est ce système qui permet que des dénis de justice aussi graves que celui dont est victime Mumia, puissent encore exister ?

Alors que les violences policières et les atteintes racistes augmentent sans cesse tant aux Etats-Unis qu'en France, alors que les tenants du système capitaliste alimentent et se servent du racisme pour diviser les opprimés, **la construction de la solidarité internationale est plus que jamais une priorité.** Pour la libération des prisonniers politiques qui ont porté haut et fort la colère de la communauté noire aux Etats-Unis et qui ont lutté contre le racisme d'Etat. Pour exiger vérité et justice pour toutes les violences policières et racistes. Pour la fin de la ghettoïsation des quartiers populaires et de leurs infrastructures sociales (système scolaire, sanitaire, accès à la culture, insertion professionnelle...), qui est aujourd'hui l'instrument le plus fort d'une reproduction sociale qui se fait sur des bases racistes.

## Pour aller plus loin

### Sites :

Collectif national de soutien à Mumia Abu Jamal : <http://mumiabujamal.com/v2/category/actualite/>

Rosenberg Fund for Children (RFC) : <http://www.rfc.org/ethel>

Black Lives Matter : <http://action.movementforblacklives.org/>

### Ouvrages :

Mumia Abu-Jamal, *We want freedom*, Le Temps des Cerises, 2011.

Mumia Abu-Jamal, *Live from Death Row*, Harper Perennial Ed., 1996.

Mumia Abu-Jamal, *Writing on the Wall: Selected Prison Writings of Mumia Abu-Jamal*, City Lights Publishers, 2015.

Films :

Documentaire *Long Distance Revolutionnary : A Journey with Mumia Abu-Jamal* (2012), par Stephen Vittoria.

Documentaire *Toute ma vie en prison* (2011), par Marc Evans.

Documentaire *Justice on Trial – The Case of Mumia Abu-Jamal* (2010), par Kouross Esmaeli.

Documentaire *Mumia Abu-Jamal: A Case for Reasonable Doubt?* (1996), par John Edginton.